

Proviseur

Affaire suivie par :
CHARLES TARDY
04 74 11 11 80
ce.0381599g@ac-grenoble.fr

24, avenue du lycée
38150 Roussillon

Roussillon, le 20/04/2026

Le proviseur

Aux
Responsables légaux des classes de 2nde
professionnelle

**PROCÉDURE
D'ORIENTATION
IMPORTANT**

Madame, Monsieur, Chers parents d'élèves,

Ce courrier vous permettra de procéder étapes par étapes à l'ultime phase du processus d'orientation.

Le document rassemble l'ensemble des **modalités de la procédure d'orientation du troisième trimestre.**

La procédure d'affectation (choix du lycée dans lequel sera affecté l'élève en classe de 1^{ère}) est au format papier avec la fiche affelnet jointe et ses annexes.

Vous trouverez ci-dessous toute la procédure concernant l'affectation.

En cas de difficulté pour compléter **la fiche affelnet**, vous pouvez contacter le **secrétariat Vie de l'élève** qui vous accompagnera dans vos démarches. Vous pouvez le contacter en appelant le lycée au 04 74 11 11 80 ou en envoyant un mail à l'adresse : secretariat-vie-eleve-admin-sep.0381599g@ac-grenoble.fr

Cette phase est déterminante pour que votre enfant puisse obtenir une affectation.

I Les étapes de la procédure d'affectation avant le conseil de classe :

1) 1^{ère} étape : Demande d'affectation

Le palier 2de concerne l'entrée en en 1re professionnelle et 1^{re} Professionnelle passerelle.

a) Affectation en 1^{ère} professionnelle des élèves montants de 2nde professionnelle en famille des métiers.

Les élèves de 2de professionnelle famille de métiers sont prioritaires sur les spécialités de la famille de métiers dispensées dans leur établissement d'origine.

L'affectation ne peut être garantie que si l'élève formule l'ensemble des vœux correspondant aux spécialités de bac professionnel de sa famille de métiers proposées dans son établissement d'origine. Toute formulation incomplète l'expose à un risque de non-affectation (uniquement pour la filière MRC et les bacs pros Commerce et vente en classe de 1^{ère}).

Pour la filière MRC et les bacs pros Commerce et vente en classe de 1^{ère} : Si la demande excède le nombre de places disponibles, les candidatures seront départagées au barème (résultats scolaires).

Un élève peut demander une spécialité de sa famille de métiers dans un autre établissement. Il bénéficiera d'un bonus de continuité pédagogique qui favorisera son affectation mais ne la garantira pas.

Avant le conseil de classe et au plus tard le 22 mai :

La fiche affelnet sera à retourner complétée au professeur principal.

- Remplir le « vœu d'affectation » en indiquant le lycée actuel,
- Ne pas compléter les parties grisées, ni l'évaluation des élèves, ni les codes vœux, ni les parties réservées à l'administration.
- La fiche est à signer par les 2 représentants légaux.

b) 2^{ème} situation : Dispositif passerelle : Élèves de 2^{de} professionnelle demandant une 1^{re} professionnelle avec un changement de spécialité, ou une spécialité non liée à la famille de métiers :

Tout élève qui souhaite changer de spécialité en classe de 1^{ère} doit faire sa demande par le biais du dossier passerelle.

Deux vœux maxima sont autorisés par élève.

Si un vœu de l'élève concerne un établissement public de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture autre que celui où il est scolarisé, car l'Enseignement de spécialité qu'il veut suivre n'est pas proposé dans son établissement actuel et est dit « spécifique », **la famille fait la demande à l'aide de l'annexe 9.1 pour l'affectation dans un autre établissement auprès du secrétariat Vie de l'élève. Dans ce cas la fiche est à signer par les 2 représentants légaux. Le dossier est à retourner pour le 13 mai.**

Avant le conseil de classe et au plus tard le 07 mai il vous faut avoir complété :



Les fiches sont à compléter entre le 02 mai et le 07 mai

Cette fiche sera à retourner complétée au professeur principal avant le 07 mai,

- Remplir « vœu d'affectation », indiquer les établissements, et les formations souhaitées (le secrétariat Vie de l'élève tient à votre disposition et celle de votre enfant la liste des formations ayant des places vacantes).
- Seulement 2 vœux possibles.
- Une fiche passerelle est à compléter par vœu.
- Ne pas compléter les parties grisées, ni l'évaluation des élèves, ni les codes vœux, ni les parties réservées à l'administration.
- La fiche est à signer par les 2 représentants légaux.

c) 3^{ème} situation : Cas de l'affectation en 2^{nde} professionnelle ou 1^{ère} année de CAP dans le cadre d'une réorientation



La fiche est à compléter entre le 02 mai et le 22 mai

Cette fiche sera à retourner complétée au professeur principal avant le 22 mai,

- Remplir « vœu d'affectation », indiquer les établissements, et les formations souhaitées (vous avez pour vous aider le guide après la 3^{ème} ONISEP).
- Ne pas compléter les parties grisées, ni l'évaluation des élèves, ni les codes vœux, ni les parties réservées à l'administration.
- La fiche est à signer par les 2 représentants légaux.

Pour l'affectation en 2^{de} professionnelle (2PRO) et/ou 1^{ère} année de CAP sous statut scolaire :

► Une même formation professionnelle peut-être demandée dans plusieurs établissements (1 vœu est comptabilisé par établissement).

► Si votre enfant postule pour la filière « Métiers de la sécurité » (BAC PRO ou CAP), un document concernant les conditions médicales est à lire et à signer : vous pouvez vous le procurer auprès du secrétariat Vie de l'élève.

Si votre enfant souhaite poursuivre sa scolarité en apprentissage :

Vous avez déjà entamé des démarches auprès d'un maître d'apprentissage (patron) ou d'un CFA. Même si vous avez une lettre d'engagement du maître d'apprentissage, indiquez en **vœu 1 le choix de l'apprentissage** avec le nom du CFA, puis en **vœu 2 une filière professionnelle en établissement public correspondant au métier**.

Si votre enfant poursuit sa scolarité en établissement privé :

Vous saisissez en **1er vœu l'établissement privé demandé** en indiquant la filière et l'établissement.

2) 2^{ème} étape : Résultat de l'affectation

Les résultats de l'affectation seront connus le mardi 30 juin. Un accueil sera organisé au lycée pour remettre à chaque élève son affectation.

Les professeurs principaux et moi-même sommes à votre disposition pour toute question ou incertitude : par mail : ce.0381599g@ac-grenoble.fr ou téléphone : 04 74 11 11 80.

Je sais pouvoir compter sur votre responsabilité pour sensibiliser votre enfant à respecter les délais impératifs de retour des documents.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, chers parents d'élèves, l'expression de mes sincères salutations.



C TARDY
Proviseur